

Téteghem Cross : règlement De la 4^{ème} Edition de Téteghem cross

25 Novembre 2018

Article 1 : Date : Téteghem Cross aura lieu le dimanche 25/11/2018 de 9h45 à 12h30 à Téteghem. Il est organisé par l'association Athlétisme Téteghem.

Article 2 : Parcours : le parcours d'une distance de 1,7 Km emprunte essentiellement des chemins et sentiers dans le parc des Moères à Téteghem.

*Le parcours, dit Femmes uniquement destiné aux coureurs féminins (cadettes à Vétérans) **départ 9 heures50**, fait deux moyennes boucles pour les cadettes et trois moyennes boucles pour les autres catégories.

*Le parcours, dit jeunes uniquement destiné aux coureurs (Benjamins (es) ; Minimes (H&F), fait deux moyennes boucles) **départ à 10 heures30**, classement par catégories.

*Le parcours, dit Hommes uniquement destiné aux coureurs Masculins (Cadets à Vétérans) **départ 11 heures**, fait deux grandes boucles pour les cadets et trois grandes boucles pour les autres catégories.

*Le parcours, dit enfants uniquement destiné aux coureurs (Eveils et Poussins (es), fait deux petites boucles pour les éveils et trois petites boucles pour les poussins) **départ à 11 heures 45**, classement pour les poussins.

Article 3 : Assurances : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Article 4 : Sécurité : la sécurité est assurée par des signaleurs (voir le plan du parcours sur notre site web). Le service médical est placé sous la responsabilité des « Sauveteurs Secouristes ». Le PC course et le PC secours sera situé sur l'aire d'arrivée. Une partie des signaleurs sera en liaison téléphonique avec le PC secours. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 5 : Accompagnateurs : les accompagnateurs (pédestre, bicyclette, engins à roulettes et/ou motorisés) sont interdits. Article 20 du règlement des courses hors stade.

Article 6 : Ravitaillement : un poste de ravitaillement est installé à l'arrivée.

Article 7 : Forfait : en cas de forfait, le montant de votre engagement ne vous sera pas remboursé

Article 8 : Droit d'image : les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leur ayant droit tel que partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 9 : Sanitaires : des toilettes seront mises à la disposition des participants dans la salle Laure DUCHOSSOIS. Un vestiaire non surveillé sera proposé gratuitement aux coureurs.

Article 10 : Inscription : les inscriptions (les bulletins sont téléchargeables sur notre site (www.athletisme-teteghem.clubeo.com)) seront adressées à Lobbrecht Cédric, 28 rue Osterburken, 59122 Hondschoote. Avant le 23 Novembre 2018 accompagnées de la photocopie certifiée d'une licence appartenant aux fédérations FFA, FFCO, FF Tri ou d'un certificat médical de **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** (voir article IMPERATIF) et du règlement. Les inscriptions pourront également se faire la veille de la course de 14 heures à 17 heures à la salle Laure DUCHOSSOIS rue Lucas 59229 Téteghem (avec remise du dossard), ou le jour de la course **AVEC UNE MAJORATION DE 2€**, de 9h à 15min avant le départ. Les bulletins seront complets et lisiblement remplis.

Article 11 : Engagement & dossard : le prix d'engagement est fixé à 6 € (2 € pour la course enfants). Le dossard sera porté sur la poitrine et visible (sous peine de disqualification) et les épingles ne seront pas fournis par l'organisation.

Article 12 : Chronométrage : le chronométrage sera fait de façon informatique.

Article 13 : Cas de force majeure : les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure.

Article 14 : Acceptation : tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Nous comptons, amis coureurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif.

Article 15 : Récompenses : la remise des prix sera effectuée vers 12h30 à l'issue de la dernière course dans la salle Laure DUCHOSSOIS. Un souvenir sera distribué à tous les participants. Le premier de chaque catégorie sera récompensé.

Article 16 : Pot de l'amitié : après la remise des prix, un pot de l'amitié vous sera offert.

Nous pourrions prendre vos revendications positives ou négatives, pour améliorer les éditions suivantes.

Article 17 : Site internet : <https://athletisme-teteghem.clubeo.com> (cross) ou sur

Facebook "[athlétisme téteghem 59](https://www.facebook.com/athletisme_teteghem_59)". Le parcours, le règlement, les fiches d'inscription sont disponibles sur ce site. Après la course, tous les résultats & les photos seront en ligne quelques jours après l'épreuve.